# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36 Nb. de représentés : 9 Nb. d'absents : 8 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION. Maire.

#### **AFFAIRE N° 41/1988:**

Terre-Sainte : Groupe d'habitation Citernes (LTS) - Vente du bien cadastré section EN n°494 à Monsieur CAMELE Augustin Alexis

## ETAIENT PRESENTS:

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU FERDE Thérèse. FATIMA Sofa, DAMOUR Béatrice. Kichena. TIONOHOUE Sabrina. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, **KHELIF** David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

## REPRESENTE (S):

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

#### ABSENTS:

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

> préfecture 26-41-1988-DE n : 01/09/2025 cture : 01/09/2025

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



# <u>Affaire n°41/1988</u>: <u>Terre-Sainte</u>: <u>Groupe d'habitation Citernes (LTS)</u> - <u>Vente du bien cadastré section EN n°494 à Monsieur CAMELE Augustin Alexis.</u>

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre reste propriétaire de Logements Très Sociaux (LTS) dans divers groupes d'habitation et qu'il est nécessaire de poursuivre la cession de ces logements à leurs attributaires.

- VU l'Avis de France Domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER la cession suivante :

Acquéreur/Occupant	Référence cadastrale	Surface cadastrale	Groupe d'habitation	Adresse	Situation
Mr CAMELE Augustin Alexis	EN n°494	209 m²	Citernes	31 Pablo Néruda 97410 Saint Pierre	Bâti

• DE FIXER le prix de cession : moyennant le prix 18 500 € HT (en référence à l'avis de France domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420 susvisé).

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• DE L'AUTORISER A SIGNER tous documents liés à cette affaire notamment l'acte authentique de cession et toutes formalités préalables (compromis et/ou promesse de vente).



